

Published on Lynxlex (https://www.lynxlex.com)

Refonte du règlement ("Bruxelles II ter")

Règlement (UE) 2019/1111 du Conseil du 25 juin 2019 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (*version française rectifiée*, JO L 347/54-162, 20.10.2020)

En vigueur à compter du 1er août 2022

<u>Décret n° 2023-25 du 23 janvier 2023</u> pris pour l'application de règlements européens en matière familiale, d'obtention des preuves et de signification ou notification des actes et portant diverses dispositions relatives au divorce, aux sûretés et à la légalisation et l'apostille

Circulaire JUSC2315953C du 4 juillet 2023

Travaux préparatoires

<u>Proposition de Règlement du Conseil</u> relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale, ainsi qu'à l'enlèvement international d'enfants (refonte), 30 juin 2016, 2016/0190 (CNS)

Document de travail des services de la Commission, Analyse d'impact, 30 juin 2016, SWD(2016) 207 final [en anglais]

<u>Document de travail des services de la Commission, Résumé de l'analyse d'impact</u>, 30 juin 2016, SWD(2016) 208 final

Note du Parlement européen, juillet 2017 (liens vers d'autres sources)

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:https://www.lynxlex.com/en/node/3698